



**Secrétariat général**  
**Service des ressources humaines**  
**Sous-direction du développement professionnel et**  
**des relations sociales**  
**Bureau de la formation continue et du**  
**développement des compétences**  
**78, rue de Varenne**  
**75349 PARIS 07 SP**  
**0149554955**

**Note de service**  
**SG/SRH/SDDPRS/2020-296**  
**25/05/2020**

**Date de mise en application :** Immédiate  
**Diffusion :** Tout public

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction modifie :**

SG/SRH/SDDPRS/2020-114 du 19/02/2020 : Formation de préparation à l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) – session 2020

**Nombre d'annexes :** 0

**Objet :** Note rectificative à la note de service SG/SRH/SDDPRS/2020-114 en date du 18 février 2020 relative à la formation de préparation à l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) – session 2020.

#### Destinataires d'exécution

DRAAF / DAAF  
 DDT(M) / DD(CS)PP  
 Administration Centrale  
 Etablissements publics d'enseignement technique agricole  
 Etablissements publics du MAA

**Résumé :** compte tenu de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de COVID-19 et de la période de confinement mise en place du 17 mars au 11 mai 2020, la note de service SG/SRH/SDDPRS/2020-114 du 18 février 2020, relative à la formation de préparation à l'épreuve écrite de la session 2020 de l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) est modifiée, d'une part, en ce qui concerne les sessions en présentiel qui seront organisées à

distance sous la forme de classes virtuelles, et d'autre part, en ce qui concerne la date de clôture des inscriptions, fixée au 2 juin 2020.

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de COVID-19 et de la période de confinement mise en place du 17 mars au 11 mai 2020, il convient d'adapter la formation initialement prévue en présentiel et de permettre de nouvelles inscriptions.

## 1. Formation à distance en classe virtuelle

La **partie 2** de la note de service SG/SRH/SDDPRS/2020-114 du 18 février 2020, relative à la formation de préparation à l'épreuve écrite de la session 2020 de l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) est modifiée comme suit (changements surlignés en gris) :

### « 2- PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS DE PRÉPARATION AUX ÉPREUVES ÉCRITES

Cette préparation est mise en place par AgroSup Dijon (ASD), prestataire de la formation retenu au terme d'un appel d'offre.

Deux dispositifs distincts sont proposés :

- Dispositif n° 1 comprenant le module à distance (module A) ;
- Dispositif n° 2 comprenant deux modules, le 1er à distance (module A) et le 2ème à distance en classe virtuelle (module B).

Le dispositif n°1 décrit dans la note de service SG/SRH/SDDPRS/2020-114 du 18 février 2020 demeure inchangé.

#### **Dispositif n°2 : module à distance (module A) et module à distance en classe virtuelle (module B)**

Le dispositif n°2 est constitué de deux modules indissociables :

- module A, une préparation individuelle à distance,
- module B, une préparation collective à distance en mode classe virtuelle accessible sur la plateforme numérique d'AgroSup Dijon.

Public concerné : ce dispositif est réservé en priorité aux agents qui n'ont pas déjà participé à la préparation organisée pour la session 2019.

Durée : la durée du dispositif n° 2 est de 4 jours : 2 jours à distance en classe virtuelle pour la préparation collective et 2 jours pour la réalisation de devoirs par correspondance, avec une correction personnalisée.

L'inscription au dispositif n° 2 engage donc le candidat pour les 2 modules.

#### • **Le module A à distance**

Ce module correspond aux prestations du dispositif n°1 « module à distance » décrit dans la note de service SG/SRH/SDDPRS/2020-114 du 18/02/2020.

#### • **Le module B à distance en classe virtuelle à AgroSup Dijon** permet de :

- connaître la nature de l'épreuve et comprendre les attentes du jury ;
- acquérir un cadre et une méthode de travail pour l'épreuve écrite ;
- maîtriser les différentes étapes relatives à la constitution du dossier RAEP.

Il se déroule chronologiquement avant le module A.

Plusieurs sessions sont accessibles sur la plateforme numérique d'AgroSup Dijon aux dates ci-dessous (inchangées). La répartition des candidats entre les sessions se fera en fonction du nombre de participants. Le cas échéant, il pourra donc être demandé aux agents inscrits de

changer de session. Des sessions supplémentaires pourront être programmées en fonction du nombre de candidats.

En amont de la classe virtuelle, un travail préparatoire à distance d'une durée d'environ 1 heure sera demandé aux candidats sur la base des ressources fournies par AgroSup Dijon.

Les dates et codes SAFO, pour le volet à distance en classe virtuelle, sont les suivants :

- 523 143 : mercredi 10 juin et jeudi 11 juin 2020
- 523 144 : lundi 15 juin et mardi 16 juin 2020
- 523 145 : mercredi 17 juin et jeudi 18 juin 2020
- 523 146 : mercredi 24 juin et jeudi 25 juin 2020
- 523 147 : mardi 30 juin et mercredi 1er juillet 2020 »

## **2. Inscriptions :**

**Les inscriptions se sont closes le 17 avril 2020.**

Exceptionnellement, de nouvelles inscriptions peuvent être déposées jusqu'au mardi 2 juin 2020 au plus tard.

Les fiches d'inscription (annexe 1 ou annexe 2 de la note de service SG/SRH/SDDPRS/2020-114 du 18/02/2020) **complétées et visées**, ainsi que la fiche de renseignements (annexe 3 de la note de service SG/SRH/SDDPRS/2020-114 du 18/02/2020.) devront être adressées, par messagerie **uniquement**, à l'attention de Mme Myriam MAACH-MECHKAOUI (tél. : 03.80.77.23.41) à l'adresse suivante :

[inscription-exaproiae@agrosupdijon.fr](mailto:inscription-exaproiae@agrosupdijon.fr) **le mardi 2 juin 2020 au plus tard.**

Tout bulletin d'inscription incomplet ou parvenu après le 2 juin 2020 ne sera pas pris en compte.

Les autres parties de la note de service SG/SRH/SDDPRS/2020-114 du 18/02/2020 restent inchangés.

Le chef du service des ressources humaines

Jean-Pascal FAYOLLE